



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe



Conseiller pédagogique
départemental en EPS

Dossier suivi par
Philippe PIERRE

☎ 02 43 61 58 75

Mel : philippe.pierre@ac-nantes.fr

19 Bd Paixhans
CS50042
72071 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, le 24 novembre 2016

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Plan d'action départemental en EPS 2016 - 2019

Je vous prie de trouver ci-joint le plan d'action départemental en EPS approuvé en conseil d'IEEN le 8 novembre 2016.

Ce document fixe 6 axes de travail ainsi que les moyens qui pourront être mobilisés pour les atteindre.

- Permettre la mise en œuvre des apprentissages en EPS dans le cadre des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Accompagner les pratiques en EPS des enseignants, plus particulièrement celles des enseignants débutants
- Favoriser une ouverture culturelle et diversifiée par un accès à différentes activités physiques sportives et artistiques
- Développer une éducation à la santé, à la sécurité, à la responsabilité, à la citoyenneté
- Faire entrer l'EPS dans l'ère du numérique
- Permettre un enseignement en toute sécurité

Chaque année, les conseillers pédagogiques en EPS effectueront un bilan de ce plan d'action et procéderont éventuellement à des réajustements.

Je vous remercie de bien vouloir contribuer à la mise en œuvre de ce plan d'action départemental qui sera consultable sur le site de la Direction Académique.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de L'Éducation Nationale

Jean-Marc MILVILLE